

Monsieur le Maire de Sassierges St-Germain organise une grande consultation

sur l'**implantation d'un parc éolien** dans notre commune. Nous l'en remercions très sincèrement, et la meilleure façon de lui signifier notre gratitude est de lui répondre massivement OUI ou NON.

S'agissant d'un projet qui engage le village et modifiera sa physionomie quasiment définitivement, en tout cas sur plusieurs dizaines d'années, nous vous proposons, avant de voter, de vous poser les questions suivantes et d'autres encore qui pourraient vous venir à l'esprit.

1. Pourquoi avoir tant attendu pour solliciter votre avis sur l'implantation d'un parc éolien à Sassierges-St Germain alors que **le projet date de 2015** et que **le dossier a été déposé le 17 juillet 2019** à la Préfecture ?
2. Peut-on tout accepter au prétexte de procurer des nouvelles ressources financières à la commune et à certains propriétaires et/ou exploitants ?
3. Acceptez-vous que votre voisin s'enrichisse en louant son sol et sous-sol à un promoteur éolien alors que vous n'en tirerez aucun bénéfice, tout en subissant les nuisances : défiguration du paysage, bruit, effets stroboscopiques – alternance d'ombre et de lumière –, ondes électromagnétiques, dévalorisation de votre maison devenue difficile à vendre, etc... ?
4. N'y a-t-il pas des risques pour votre **santé**, celle des **personnes fragiles** et celle de vos **enfants** : vous êtes-vous « informés », par exemple sur internet, sur le « **syndrome des éoliennes** » ?
5. **A quelle distance des habitations et des écoles** se situeront ces éoliennes quand on sait que l'Académie de médecine a recommandé dès 2006 la suspension de « toute construction d'éoliennes à moins de 1 500 mètres » ?
6. 11 éoliennes actuellement en fonctionnement sur Ambrault et Vouillon ; 10 sont programmées sur Sassierges et Mâron... A partir de combien d'éoliennes trouverez-vous que trop, c'est trop ?
7. Les éoliennes ne nuisent-elles pas à la biodiversité, faune et flore (assèchement des sols, ultrasons néfastes notamment aux chauves-souris, « guillotines » pour les insectes et les oiseaux migrateurs) ?
8. Est-ce écologique de couler profondément dans le sol **1500 tonnes de béton** par éolienne au risque de gêner la circulation des eaux souterraines et de polluer les nappes phréatiques ?
9. Quel est le coût du démantèlement d'une éolienne dont la durée de vie est de 15 à 20 ans et **qui paiera** ?
10. Quels aménagements des voies seront-ils nécessaires pour acheminer les milliers de tonnes de béton et d'acier, les mâts et les pâles, et en assurer la maintenance : suppression des bouchures, arbres arrachés, fossés bétonnés... ?
11. L'implantation de parcs éoliens va-t-elle redonner vie à nos villages (calme et plaisir de vivre à la campagne, beauté du paysage, tourisme) ?
12. **Écologie ou Profit** ? L'objectif du promoteur éolien JPee est-il véritablement de « sauver la planète » et valoriser votre village ou plus simplement de faire une bonne opération financière, économique – commerciale ?
13. « le vent, ça ne coûte rien », mais savez-vous que vous payez quand même cette électricité dite « gratuite » **sur vos factures à la ligne CSPE : Contribution au Service Public d'Électricité** ?
14. Les électricités éolienne et photovoltaïque sont intermittentes, qui dépendent du vent (ni trop, ni trop peu) et du soleil... Elles fonctionnent à moins de 20 ou 25 %, et on ne peut pas stocker l'électricité... Peut-on croire qu'elles remplaceront l'électricité nucléaire (90 % de la production française) et thermique ?
15. Savez-vous que la production d'électricité éolienne est inutile en France qui déjà, en année normale, exporte 10 % de son électricité ?

Et maintenant, merci d'aller voter